



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°81-2017-178

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest**

81-2017-09-04-002 - DE-N88-PTC-17019 (Annule et remplace le  
DE-N88-PTC-17018) RN88 Réfection de chaussée Fermeture de l'échangeur  
RN88/RD612 (3 pages)

Page 3

Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest

81-2017-09-04-002

DE-N88-PTC-17019

(Annule et remplace le DE-N88-PTC-17018)

RN88

Réfection de chaussée

Fermeture de l'échangeur RN88/RD612

## PREFET DU TARN

### ARRETE PREFECTORAL

N° 81-2017-09-04

*(Annule et remplace le DE-N88-PTC-17018)*

### RN88

Réfection de chaussée

Fermeture de l'échangeur RN88/RD612

**les nuits du lundi 11 septembre au vendredi 15 septembre 2017  
de 20h à 7h**

**LE PREFET DU TARN,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et autoroutière en vigueur,

VU la note technique du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargé des relations internationales sur le climat, en date du 14 avril, concernant la coordination des chantiers sur le réseau routier national(RRN),

VU l'arrêté préfectoral du 01 mars 2017 portant subdélégations de signature du Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest à certains de ses collaborateurs,

**CONSIDERANT** qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des entreprises effectuant les travaux.

**SUR PROPOSITION DU CHEF DU DISTRICT EST  
DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES SUD OUEST**

## **ARRETE**

### **Article 1- NATURE, DUREE ET LIEU DES TRAVAUX**

Dans le cadre de la réfection de chaussée des giratoires de l'échangeur n°15 RN88-RD612, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur les bretelles de sortie dans les 2 sens de circulation

*les nuits du lundi 11 septembre au vendredi 15 septembre 2017  
de 20h00 à 7h00*

### **Article 2 – CONTRAINTES DE CIRCULATION**

Les bretelles de sortie de l'échangeur n°15 RN88 vers RD612-Castres seront fermées à la circulation les nuits du lundi 4 septembre au vendredi 8 septembre de 20h00 à 7h00.

Les déviations se feront par l'échangeur du Séquestre et suivront l'avenue des Marranes, chemin de Cap Long et la rue Georges Rouault.

La circulation sera rouverte à la circulation en journée de 7h00 à 20h00.  
Les bretelles de sortie seront limitées à 30km/h.

En cas d'intempéries ou autres cas de force majeure, les travaux pourront être reportés la semaine suivante dans les mêmes conditions d'exploitations.

### **Article 3 - SIGNALISATION ET PROTECTION DU CHANTIER**

#### **- Signalisation temporaire :**

La signalisation sera mise en place et entretenue par les CEI de Carmaux.

L'ensemble de la signalisation ainsi que celle des personnes et des véhicules sera en tout point conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (*livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire*) éditée par le SETRA.

#### **- Propreté des lieux :**

Les entreprises engagées dans ces travaux devront maintenir en permanence la propreté, l'état et la viabilité de la chaussée des voies ouvertes à la circulation durant les heures de chantier et lors du repliement des chantiers.

### **Article 4 – INFRACTIONS**

Sans objet.

### **Article 5 – INFORMATION DES AUTOMOBILISTES**

Afin d'assurer une bonne information sur les restrictions de circulation aux automobilistes, les dates et heures de fermeture de la section concernée seront communiquées par la presse écrite et par voie d'affichage à proximité du chantier et dans les communes intéressées.

## Article 6

Cet arrêté sera adressé à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn,  
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Tarn,  
Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Tarn,  
Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn,  
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest (CIGT de Toulouse, SPT, CEI de Carmaux, archives District Est),  
Madame la Directrice Départementale des Territoires du Tarn,  
Monsieur le Chef du bureau de la sécurité routière à la Préfecture du Tarn,  
Monsieur le Directeur du SAMU81,  
Monsieur le Directeur de la FEDERTEEP,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département du Tarn.

Rosières, le 4 septembre 2017

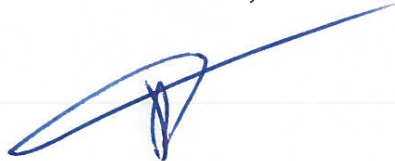
Le Préfet du Tarn,

Pour le Préfet du Tarn et par délégation,

Le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud Ouest,

Pour le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud Ouest et par délégation,

Le Chef du District Est,



***Jean-Clair YECHE***